Image not found or type unknown

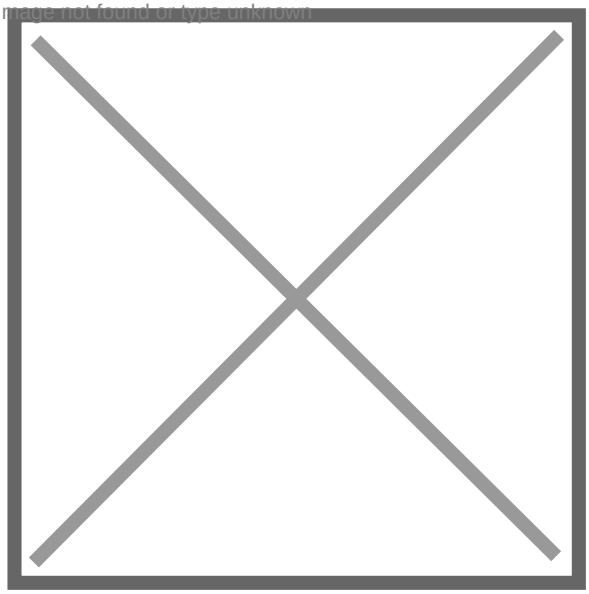

# Le papa de mon fils fait des choses inconscientes en sa présence

Par **Maryvonne**, le **23/08/2011** à **14:51**

Bonjour,
Depuis le 16/12/10 j'ai le droit de garde de mon enfant de 7 ans. Les droits de visite et d'hébergement du papa sont laissés à mon appréciation (ce dernier étant régulièrement alcoolisé).
Je souhaite aujourd'hui demander des visites sécurisées, car mon ex-conjoint conduit sans permis et avec mon fils dans son véhicule.
De plus, le 19/08 dernier j'ai du faire intervenir les gendarmes, étant donné que ce dernier avait mon fils en garde pour les vacances, il était alcoolisé et a menacé de se pendre (chose qu'il a presque réussi).
Aujourd'hui mon fils a peur de son papa, il ne veux plus aller chez lui. Moi je suis morte de peur quand il s'y trouve.
Je vous remercie de répondre aussi rapidement que cela vous est possible, c'est urgent merci.

Par **mimi493**, le **23/08/2011** à **14:54**

Donc si j'ai bien compris, vous pouvez refuser que le père voie l'enfant donc refusez et c'est tout. Laissez-lui prendre l'initiative de saisir le JAF et là vous sortirez les éléments que vous avez (notamment l'intervention des gendarmes, le fait qu'il conduit sans permis etc.)

Faites suivre, tout de suite, votre fils par un pédopsy, il a besoin de parler, de parler, de tout faire sortir avec un tiers. Et ce pédopsy pourra attester de tout ça devant le JAF

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés